

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADÉMIE DE PARIS

DIPLÔME DE COMPÉTENCE EN LANGUE

Vu l'arrêté du 07/05/2010 relatif au Diplôme de Compétence en Langue,
Vu le procès-verbal du jury académique de la session du 09/12/2024, établi le 19/12/2024

Le Diplôme de Compétence en Langue en FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE niveau B2 du Cadre Européen Commun
de Référence pour les Langues,
est délivré à :

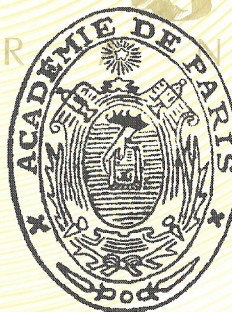
Monsieur ANISIMOV DMITRY né(e) le 18 novembre 1987 à SAINT-PETERSBOURG (RUSSIE)

Fait à ARCUEIL, le 7 janvier 2025

Le Directeur du Service interacadémique
des examens et concours



F. MULLER



Le Recteur de l'Académie de PARIS



Signé : B. BEIGNIER

Signature du titulaire :



Descriptif des niveaux du Diplôme de Compétence en Langue

Niveau du Cadre Européen Commun de Référence en Langue	Description
C1	Le(la) candidat(e) est capable de gérer un ensemble d'informations dans toute sa complexité et de l'exploiter dans le cadre d'une argumentation soutenue. Il(elle) participe efficacement à un échange en gérant l'imprévu et les contre argumentations, avec aisance et spontanéité, dans une langue variée et nuancée.
B2	Le(la) candidat(e) fait preuve de qualités d'initiative et d'autonomie dans le traitement de l'ensemble de l'information et dans sa hiérarchisation. Il(elle) participe activement à un échange sans être dérouté par l'imprévu, s'exprimant dans une langue correcte et variée.
B1-2	Le(la) candidat(e) est dès lors capable de traiter les informations pertinentes pour l'accomplissement de sa mission. Il(elle) les présente à l'écrit comme à l'oral en les sélectionnant et en les organisant pour justifier ses choix. Il(elle) utilise une langue ne comportant pas d'entrave majeure à la communication.
B1-1	Le(la) candidat(e) démontre les compétences requises pour l'obtention du niveau A2. Il(elle) est également à même de trier les informations utiles à la réalisation de la mission. Sa présentation comporte, à l'écrit comme à l'oral, un début d'organisation ; il(elle) est capable de participer à un échange de type informatif dans un contexte prévisible en utilisant une langue simple.
A2	Le(la) candidat(e) est capable de repérer un ensemble d'informations essentielles à l'écrit comme à l'oral. Il(elle) peut les vérifier et les compléter lors d'une interaction orale simple même si les pauses et/ou hésitations restent fréquentes. Il(elle) est capable, à l'écrit comme à l'oral, de restituer de façon intelligible ces informations essentielles, tout en les articulant très simplement.
A2-1	Le(la) candidat(e) est capable de repérer quelques informations essentielles écrites et orales, simples et prévisibles. Il(elle) peut gérer un échange simple et direct concernant des informations factuelles prévisibles même si les pauses et hésitations sont nombreuses. Il(elle) peut restituer de façon le plus souvent intelligible à l'écrit comme à l'oral des informations factuelles.
A1	Le(la) candidat(e) est capable de repérer quelques informations simples et usuelles à l'écrit comme à l'oral. En interaction orale, le(la) candidat(e) est capable de formuler des questions et des réponses simples avec l'aide et la coopération constantes de son/ses interlocuteur(s), dans le cadre de tâches élémentaires en milieu professionnel. La production écrite ou orale est constituée d'expressions ou de mots simples et stéréotypés.